

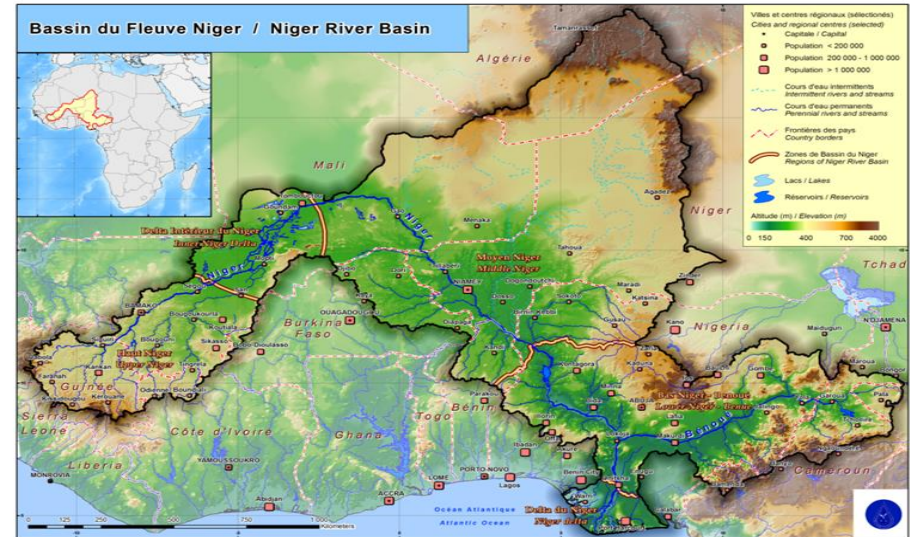


thème : de la sécurité hydrique

Panel 3 : GOUVERNANCE ET GIRE : APPROCHE DE BASSIN ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE DANS LE BASSIN DU NIGER

1. Aperçu sur l'Autorité du Bassin du Niger

- **Système fluvial:** Niger (4200 km), Bénoué (1200 km)
- **Bassin versant:** 1,5 millions km²,
- **Etats membres:** Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria et Tchad.
- **Populations:** 130 millions d'habitants.
- **25 novembre 1964:** Commission du Fleuve Niger
- **21 Novembre 1980 :** Création de la Commission en Autorité du Bassin du Niger (ABN)



3. But de l'Autorité du Bassin du Niger

« **Promouvoir la coopération** entre les pays membres et **Assurer un développement intégré du bassin** du Niger dans tous les domaines de l'énergie, de l'hydraulique, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la pisciculture, de la sylviculture et l'exploitation forestière, des transports et communication et de l'industrie ».



3. Cadre juridique et institutionnel

Cadre juridique

- ➡ Convention révisée du 29 Octobre 1987 portant création de l'Autorité du Bassin du Niger;
- ➡ Accord de Siège entre le Gouvernement de la République du Niger et l'Autorité du Bassin du Niger, du 2 Septembre 1982;
- ➡ **«Déclaration de Paris »** du 16 Avril 2004, définissant 9 Principes de Gestion et de bonne gouvernance pour un développement durable du bassin du Niger;
- ➡ Charte de l'eau du Bassin du Niger adoptée le 30 Avril 2008 et entrée en Vigueur le 19 juillet 2010;

3. Cadre juridique et institutionnel

Cadre juridique (suite)

➡ Annexes à la Charte de l'eau:

- N°1 relative à la protection de l'environnement du bassin, du 1^{er} Octobre 2011;
- N°3 relative à la notification préalable des mesures projetées et à l'instruction des dossiers de notification, du 16 Décembre 2014;
- N°4 relative au partage des coûts et bénéfices liés aux ouvrages communs et aux ouvrages d'intérêts Commun, du 31 Mars 2017;
- *N°2 portant règlement d'eau pour la gestion coordonnée des barrages, en cours de finalisation (Projet PGBFN, fin décembre 2019);*
- *(N°5): Convention générale portant statuts et régime juridique des ouvrages communs et d'intérêt commun de l'ABN (2019), financement GIZ*

3. Cadre juridique et institutionnel

Cadre institutionnel

👉 Organes permanents de l'Autorité

- Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement;
- Conseil des Ministres;
- Comité Technique des Experts;
- Secrétariat Exécutif;
- Structures Focales Nationales;

3. Cadre juridique et institutionnel

Cadre institutionnel

➤ Institutions de gestion de l'eau (Chap. 5, Charte de l'eau)

- **Comité Technique permanent (CTP)** composé de:
 - représentants des Etats (*SFN, responsables des infrastructures, Collectivité territoriales*);
 - représentants du SE/ABN (*SE, DT, DAF, DOBN, CJ*);
 - représentants des usagers des ressources naturelles du bassin (*2 Usagers de l'eau, 2 Groupement d'Interêt Professionnel/privé*)
 - *observateurs (PTF, groupe consultatif régional)*.

Le CTP, organe consultatif du Secrétariat Exécutif, est chargé (i) du suivi de la gestion rationnelle des eaux du bassin, (ii) de faciliter de toutes les questions liées à l'utilisation des eaux et (iii) de contribuer à la planification et à l'exécution des projets et programmes dans le bassin.

3. Cadre juridique et institutionnel

Cadre institutionnel

➤ Institutions de gestion de l'eau (Chap. 5, Charte de l'eau)

Structures d'appui Comité Technique permanent (CTP) :

- l'Observatoire du Bassin du Niger;
- les Structures Focales Nationales;
- les Commissions de 8 sous- bassin;
- *Le Groupe Consultatif régional (en cours de création);*
- *Le Panel des Experts indépendants (2012).*

➤ Participation du public à la prise de décision (Chap. VII, Charte de l'eau)

Mise en place de **9 coordinations nationales des usagers (CNU)** des ressources naturelles et d'une *Coordination Régionale des Usagers (CRU)* pour représenter les populations dans le processus de planification du développement du bassin.

3. Cadre juridique et institutionnel

Cadre institutionnel

👉 Des outils d'aide à la décision pour la gestion de l'eau

Un réseau hydrologique de 115 stations dont 32 Plateformes de Collecte de Données,

- Un système satellitaire de suivi des ressources en eau et de prévision des écoulements pour renforcer le suivi de terrain; www.sath.abn.ne
- 9 bases de données hydrologiques nationales et une base de donnée régionale accessible par tous les pays; <http://nigerhycos.abn.ne>
- Des modèles pour optimiser l'allocation et la gestion des ressources en eau, analyser les impacts hydrauliques des aménagements projetés, coordonner la gestion des barrages et alerter les populations en cas de situation d'urgence (Mike Hydro Basin, SIP) www.abn.ne

4. Enseignements

10

Pour réussir la coopération entre Etats partageant un bassin transfrontalier, il faut :

- Une réelle volonté politique,
- Une expression forte de la solidarité et de la réciprocité entre les Etats Parties;
- Un cadrage juridique et institutionnel approprié;
- Une bonne connaissance des ressources en eau
- Le dialogue et la concertation qui favorisent l'instauration d'un climat de Confiance entre les parties
- La transparence et l'échange d'informations pertinentes;
- L'information et la participation des usagers aux prises de décisions



MERCI DE VOTRE ATTENTION